

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG**

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var
Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES			
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	29	15	15

DATE DE LA CONVOCATION
20/04/2022

DELIBERATION N°
14/27.04.2022

**L'an deux mille vingt-deux
et le 27 avril à 17h30**

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans **LA SALLE DE LA MAISON DES SERVICES PUBLICS à BRIGNOLES** sous la présidence de **Monsieur Eric AUDIBERT**, Président.

Étaient présents :

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
C.A.P.V.	M. AUDIBERT M. BONNET M. GROS M. GUIOL	Mme BERTIN PATOUX M. LAUMAILLER Mme RULLAN M. SIMONETTI	C.C.C.V.	M. LAIN M. PORTAL M. ROUX Mme VIORT	M. BERTORELLO
			C.C.P.V.	M. ROUSSELET	M. THOUROUDE

OBJET DE LA DELIBERATION :

**AUTORISATION DE SIGNATURE
D'UN COMPROMIS DE VENTE ET DE L'ACTE AUTHENTIQUE
DE VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE B 1203
SITUEE SUR LA COMMUNE DE TOURVES
POUR L'EXTENSION DU POLE-VALORISATION DES DECHETS VERTS.**

Sur le rapport de Monsieur le Président EXPOSANT :

Le SIVED NG est propriétaire d'un tènement foncier situé sur la commune de Tourves, Zone des Ferrages qui supporte, d'une part l'Espace-triS « Les Ferrages » et d'autre part, le pôle de valorisation des déchets verts. Lors de l'achat du foncier, le SIVED NG n'avait pu acquérir la parcelle B 1203 en raison du refus du propriétaire de cette parcelle située en zone agricole et à proximité immédiate de la ZAC des Ferrages.

Dans le cadre de son projet d'extension du pôle valorisation des déchets verts et des besoins éventuels futurs liés à ce site et/ou de l'Espace-triS « Les Ferrages » à Tourves, le SIVED NG s'est rapproché des propriétaires de la parcelle B 1203, qui ont formulé leur accord de principe, pour céder cette parcelle d'une superficie cadastrale de 886 m² au prix de 5 500,00 € TTC, soit 6,21 €/m².

Il est ainsi proposé d'acquérir cette parcelle au montant susmentionné, afin de permettre l'optimisation de l'organisation des deux sites exploités par le SIVED NG et d'envisager leur évolution en disposant de l'ensemble du tènement dont l'acquisition avait été initialement projetée. L'acquisition se formaliserait par acte administratif.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1311-9 et suivants,
VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L.1211-1,

CONSIDERANT que le montant prévisionnel de l'acquisition de ce terrain est aimablement fixé à 5 500,00 € TTC, et est de ce fait inférieur au seuil de saisine du service des évaluations domaniales,

Le Comité Syndical, après avoir

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,

AUTORISE l'acquisition du terrain cadastré section B n° 1203 d'une superficie cadastrale de 886 m² situé quartier les Ferrages à Tourves au prix de 5 500,00 € TTC,

DIT que cette acquisition sera réalisée par acte administratif,

AUTORISE Monsieur Didier BREMOND en sa qualité de 1^{er} vice-président à signer le compromis ainsi que l'acte authentique de vente attenants à cette acquisition avec les propriétaires de ladite parcelle,

PRECISE que Monsieur le Président sera chargé d'autentifier cet acte de vente conformément à l'article L1311-14 du CGCT,

PRECISE que les crédits sont prévus au budget,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Éric AUDIBERT

